



## EXPOSITION ITINÉRANTE

L'exposition aborde les attitudes populaires vis à vis du temps qu'il fait ou qu'il fera, à travers trois aspects essentiels : les « catastrophes » climatiques ; les connexions magie-religion-science ; les manipulations météorologiques (hélicoptères espions, fusées détraqueuses de temps et, bien sûr, avions chasseurs de nuages...)

### Contacts

CERDO (Centre d'Études, de Recherche et de Documentation sur l'Oralité) de l'UPCP-Métive  
[accueil@metive.org](mailto:accueil@metive.org)



MAISON DES CULTURES DE PAYS

1, RUE DE LA VAU ST-JACQUES  
 79200 PARTHENAY

UPCP-MÉTIVE

Tél. 05 49 94 90 70 - Fax 05 49 94 90 71  
[accueil@metive.org](mailto:accueil@metive.org)

MUSÉE MUNICIPAL DE PARTHENAY

Tél. 05 49 64 53 73 - Fax 05 49 94 92 39





### Conception de l'exposition

Textes : Claude Ribouillault

Concept muséographique : Musée municipal de Parthenay / Claude Ribouillault

Iconographie : Jean-Louis Neveu, Claude Ribouillault

Recherche des documents sonores :

Stéphanie Coulais / Claude Ribouillault / Jean-Louis Neveu

Numérisation et montage de l'ambiance sonore : Dominique Simonet

Réalisation de l'ambiance sonore : Jean-Louis Neveu

Infographie : Lézard Graphique, La Rochelle (17)

Catalogue de l'exposition « Le temps qu'il fait en Poitou-Charentes et Vendée » :

Frédéric Dumerchat / Claude Ribouillault

Édition du catalogue : Geste Éditions





## Une exposition à voir, un thème à explorer

Été 2005, sécheresse en France et particulièrement en Poitou-Charentes ; tempêtes de 1999 ; canicule de 2003 ; inondations de 2002... les phénomènes météorologiques et leurs conséquences sont souvent décrits comme anormaux, indices d'Apocalypse ou d'"effet de serre"... On a toujours essayé de "manipuler" le temps – ou pensé que certains savaient le faire –, dans le cadre de la science, de la religion au sens large ou de la magie.

Au confluent de plusieurs disciplines scientifiques, la climatologie et la météorologie intéressent aussi les historiens. Mais c'est principalement l'ethnologie qui est le fil conducteur de cette exposition, naviguant entre passé et présent, entre savoirs et pratiques, plus ou moins magiques : baromètres par observation des plantes ou des animaux, girouettes, menteries, dictons, cloches contre les orages... mais aussi stations météo personnelles, voire déclenchement délibéré des « éléments »...







## Nos partenaires



**Ministère de la Culture  
(Direction des Affaires culturelles du Poitou-  
Charentes)**



**Région Poitou-Charentes**



**Département des Deux-Sèvres**



**Ville de Parthenay**



**Musées de France**



**Le nombril du monde**

# Convention de diffusion de l'exposition « Le temps qu'il fait »

## Entre :

**L'UPCP-Métive, Union pour la Culture Populaire en Poitou-Charentes-Vendée** (Maison des Cultures de Pays, 1 rue La Vau Saint-Jacques 79200 Parthenay) représentée par ses coprésidents

## Et

### **L'emprunteur :**

Nom :

Adresse :

Représenté par :

## Il est convenu ce qui suit :

### **Article 1 : Objet et durée de la convention**

L'UPCP-Métive confie à *l'emprunteur* une exposition intitulée «Le temps qu'il fait». Réalisée par le Centre d'Études, de Recherche et de Documentation sur l'Oralité (CERDO) de l'UPCP-Métive, cette exposition est confiée du .....au..... à *l'emprunteur* et sera exposée sur le lieu suivant.....

### **Article 2 : État des lieux**

Un inventaire et un état des lieux doivent être assurés par les deux parties avant diffusion et après diffusion de l'exposition.

### **Article 3 : Composition de l'exposition**

Celle-ci est composée de :

- 12 panneaux sur toile (1m x 0,70m) avec système d'accrochage et de lestage en aluminium
- 15 panneaux (0,50m x 0,40m) en carton plume
- un CD d'ambiance sonore (45mn de témoignages relatifs à la météorologie populaire présentés dans leur environnement sonore et illustrés musicalement ;
- Objets issus des collections du musée municipal et de collections privées (prêt envisageable selon les conditions d'accueil, gardiennage et assurance à prévoir)
- 2 cartons « plume » A3 matérialisant la réalisation et les remerciements ;
- un livre d'or ;
- 15 affiches (40cm x 60cm).

### **Article 4 : Diffusion des documents sonores et audiovisuels**

L'UPCP-Métive autorisant la diffusion des documents sonores et audiovisuels dans le strict cadre de l'exposition, ceux-ci ne devront faire l'objet d'aucune duplication. Une communication dans un cadre pédagogique ou radiophonique en dehors de l'exposition par exemple devra faire l'objet d'une validation par l'UPCP-Métive, et dans certains cas particuliers être soumis à l'autorisation des informateurs et des enquêteurs ou de leurs ayants droit. Le non-respect de cette règle pourra faire l'objet d'un recours.

#### **CENTRE DE MUSIQUES ET DANSES TRADITIONNELLES EN POITOU-CHARENTES et VENDÉE**

- Adhère - à la FAMDT (Fédération des Acteurs et actrices de Musiques et Danses Traditionnelles)  
- au RIM (Réseau des Indépendants de la Musique de Nouvelle Aquitaine)  
- à la COFAC (Coordination des Fédération et Associations Culturelles)  
- à DPLO (Défense et Promotion des Langues d'Oïl)

**UPCP Métive**

Union Pour la Culture Populaire en Poitou-Charentes & Vendée

UPCP - Métive  
1 rue Vau St-Jacques  
79200 PARTHENAY  
05 49 94 90 70  
www.metive.org



## Article 5 : Mention des sources

L'emprunteur s'engage à faire figurer dans la signalétique de l'exposition les cartons mentionnant la réalisation, les remerciements et les références des CD d'ambiance.

## Article 6 : Assurance et recours

L'emprunteur doit assurer l'exposition contre l'incendie, les explosions, la foudre et le dégâts des eaux et le vol. L'emprunteur doit obligatoirement fournir une attestation d'assurance à l'UPCP-Métive.

L'emprunteur doit assurer l'exposition lors de son transport.

L'emprunteur s'engage expressément à ne pas exposer les panneaux à la lumière violente même sur une courte durée et à les protéger, à utiliser le système d'accrochage proposé et à ranger les panneaux comme L'UPCP-Métive le préconise. Valeur de l'exposition : 3000 euros (sans les objets).

Pour des détériorations de moins grande ampleur mais nécessitant une réparation, constatées après état des lieux, une réparation financière sera exigée.

## Article 7 : Location

L'UPCP-Métive confie à l'emprunteur l'exposition « Le temps qu'il fait » pour une durée mentionnée à l'article 1 moyennant la somme de ..... euros TTC (comprenant des affiches). Le coût peut éventuellement faire l'objet d'un supplément de 10 euros au regard des besoins publicitaires par tranche de 15 affiches supplémentaires. Les associations membres de l'UPCP-Métive, à jour de leurs cotisations, bénéficient de la gratuité de la location, les coûts de communication étant à la charge de l'emprunteur. Les frais de transport (aller et retour) sont à la charge de l'emprunteur.

Fait à ....., le .....

UPCP-Métive, producteur  
Stéphanie COULAIS, codirectrice

L'emprunteur<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Signature précédée de la mention « lu et approuvé »